



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 19/12/2023

Nombre de membres

Afférents :	Présents :	Qui ont pris part au vote :
13	10	13

Vote

A l'unanimité		
Pour :	Contre :	Abstention :
13	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Nord
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 19 décembre à 18:00, le Conseil d'administration du CCAS DE RONCHIN s'est réuni à la SALLE DE RÉUNION DE L'EHPAD, sous la présidence de Monsieur LEMOISNE Jean-Michel, Président du CCAS, en session ordinaire.

Présents : M. LEMOISNE Jean-Michel, Président du CCAS, Mmes : CLAEYS Yvette, HELOUIN Geneviève, HOFLACK Béatrice, VERHAEGHE Colette, MM : DERAM Bernard, DOUTEMMENT Bernard, DUFLOT Pierre, PATOU Jean Claude, PYL Jean-François.

Excusé(s) ayant donné procuration : Madame DUROT Céline à Monsieur DOUTEMMENT Bernard, Madame MEBARKIA Khalissa à Madame HOFLACK Béatrice, Madame PETIT Catherine à Madame VERHAEGHE Colette

A été nommé(e) secrétaire : Mme TAIEB Gracia

2023/055 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17/10/2023

Monsieur le Président sollicite la validation du procès-verbal de la séance du 17 OCTOBRE 2023 par les membres du Conseil d'Administration et les interroge sur les éventuelles remarques qu'ils auraient à formuler avant de procéder au vote pour son adoption.

Monsieur le Président indique qu'il souhaite qu'en page 14 soit retirée la phrase suivante : « Il conclut en ajoutant qu'il a reçu de très nombreux courriers l'interpelant sur le sujet pendant l'été », étant donné qu'il n'est pas précisé de quel sujet il est question.

Cette correction ayant été apportée, le procès-verbal de la séance du 17 OCTOBRE 2023 est adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Président et le Trésorier Principal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président du CCAS,
Maire de Ronchin

Jean-Michel LEMOISNE

